

AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
agents lauréats de l'examen professionnel

décret 88-547

C-2

A compter du 1^{er} janvier 2015, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES CONCERNÉS	CONDITIONS À REMPLIR AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE DE LA LISTE D'APTITUDE
<p>2° Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> examen professionnel 8 ans au moins de services effectifs dans leur cadre d'emplois et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois : <ul style="list-style-type: none"> - des agents territoriaux des services techniques, - des agents d'entretien territoriaux, - des aides médico-techniques territoriaux, - des gardiens d'immeubles territoriaux, - des agents de salubrité territoriaux, - et des conducteurs de véhicules territoriaux. 5^{ème} échelon au moins du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 28 janvier 2009

Les propositions, à retourner avant le **11 juillet 2014** à 12h00 doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le **11/7/2014**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan le **16/6/2014**

Le Président
Robert GARRABE



Les dossiers arrivés hors délai, soit (après le **11/7/2014** à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66
PROMOTION INTERNE 2015

C-2

AGENT DE MAITRISE (avec examen professionnel)

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Collectivité				Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire - merci)
Nom - Prénom de l'agent				
Grade actuel de l'agent (cocher la case correspondante au grade de l'agent)	8 ans au moins de service effectifs dans leur cadre d'emplois et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux + 5ème échelon au moins du grade d'adjoint technique de 2ème classe + EXAMEN PROFESSIONNEL	Adjoint technique territorial de 2ème classe		
		Adjoint technique territorial de 1ère classe		
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		
attestation de CNFPT (formation de professionnalisation)		PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>	
Examen professionnel	date :	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>	
L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne			oui	non

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

une même période de détachement ne pourra compter qu'une fois

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	
Total ____ ans ____ mois ____ jours		nombre de points	<input type="checkbox"/>

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

stagiaire	contrat de droit public	contrat de droit privé (T.U.C.-C.E.S.-C.E.C.-E.J.-C.A.E.-C.A.)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES
du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	
titulaire			
du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	
Total ____ ans ____ mois ____ jours		nombre de points	<input type="checkbox"/>
- périodes de disponibilité		- périodes de congé parental	
de ____/____/____/ au ____/____/____/		de ____/____/____/ au ____/____/____/	
de ____/____/____/ au ____/____/____/		de ____/____/____/ au ____/____/____/	
Total ____ ans ____ mois ____ jours		Total ____ ans ____ mois ____ jours	
		nombre de points	<input type="checkbox"/>
		nombre total de points	<input type="checkbox"/>

3) Date de naissance

\ \ \ \ \	AGE ATTEINT EN 2015.....ans	
-----------	--------------------------	----------	--

4) Formation et passage du concours d'agent de maîtrise

Concours d'agent de maîtrise	Formation au concours d'agent de maîtrise	date \ \ \ \ \	Joindre les attestations	<input type="checkbox"/>
	Passage du concours d'agent de maîtrise	date \ \ \ \ \	Joindre les attestations	<input type="checkbox"/>
	Réussite au concours d'agent de maîtrise devenue caduque > 3ans	date \ \ \ \ \	Joindre les attestations	<input type="checkbox"/>

5) Stage de formation dans le cadre du D.I.F. décret 2007-1845 (hors F.I.A.-F.A.E.-Formation d'Intégration, formation de professionnalisation, tronc commun, formation personnelle, formation de lutte contre l'illettrisme)

Nombre d'heures de formation de perfectionnement (réalisé durant la carrière de l'agent)	_____heures	Joindre les attestations	<input type="checkbox"/>
Nombre d'heure de préparation au concours et examen de la fonction publique (tout concours et examen confondus) (réalisé durant la carrière de l'agent)	_____heures	Joindre les attestations	
congé de formation syndicale (max. 12 jours/an) accordé pour suivre 1 stage ou 1 session dans un centre ou un institut figurant sur arrêté ministériel	_____heures	Joindre les attestations	

6) Reconnaissance d'une validation d'acquis par l'expérience (V.A.E)

obtention d'une équivalence de diplôme, (du niveau de celui exigé pour présenter le concours du grade de la promotion interne demandée), par la reconnaissance de l'expérience professionnelle	Joindre les attestations	<input type="checkbox"/>
---	---------------------------------	--------------------------

APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE	n° d'ordre si plusieurs agents

SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE	L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.
	SIGNATURE DE L'AGENT

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)			<input type="checkbox"/>
DATE DE RECEPTION	VERIFICATION	CONTROLE	